

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Afrikaia SMDC représentée par Hadj Mohamed Ouaisi, a déclaré le 2 mai 2005, avoir acquis sur le marché de blocs, le 26 avril 2005, 391.875 actions Afrikaia Gaz, au cours unitaire de 430 dh franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et 33,33% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Afrikaia SMDC détient 391.875 actions Afrikaia Gaz, soit 38% de son capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils mentionnés, la société Afrikaia SMDC envisage d'arrêter ses achats des actions Afrikaia Gaz.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières